

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 211

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 5

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« à compter de sa saisine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.